AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1503
FR0000054470-FS0816

30 août 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 août 2018, complété par un courrier reçu le 30 août 2018, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 24 août 2018, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan Securities LLC[1] qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 13 245 518 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 11,61% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	13 225 550	11,59	13 225 550	9,96
JP Morgan Securities LLC	19 968	0,02	19 968	0,02
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 245 518**	**11,61**	**13 245 518**	**9,97**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 12 000 048 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 190 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 13 mai 2019 et le 30 octobre 2020 et exerçables à des prix compris entre 41,08 € et 65,42 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT, (ii) 6 000 024 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 48 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 23 septembre 2019 et le 30 octobre 2020 à des prix compris entre 28,86 € et 45,51 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ;

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 14 319 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 114 121 251 actions représentant 132 813 500 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 214 847 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 11 760 725 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes »), exerçables le 27 septembre 2021, pouvant donner droit à 214 847 actions UBISOFT ENTERTAINMENT[3].

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 953 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) au titre de 17 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 4 septembre 2019 et le 10 février 2020.

[3] Cf. communiqué diffusé par la société UBISOFT ENTERTAINMENT le 21 septembre 2016.